



N°7
Juillet 2020

L'Actu Communale

Edito du Maire :

- Crise Sanitaire

Séance du Conseil Municipal :

- DPU
- Conventions
- Travaux forêt
- Personnel Communal
- Subvention
- Règlement
- Commission des Impôts
- Bilan crise sanitaire

Infos Pratiques :

- Circulation
- Dégats tempête
- Règlementation haies
- Activités Bibliothèque
- Nettoyage d'automne
- Conseil Local des Jeunes

Mairie de
STEINBOURG

Place du
Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61

mairie@steinbourg.fr
www.steinbourg.fr



Commune de Steinbourg



EDITO DU MAIRE

Chers Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

Comme vous pouvez le constater, cette crise sanitaire continue à impacter notre vie quotidienne. Le port du masque sera obligatoire dans les lieux clos. Nous devons donc, collectivement, nous montrer prudent et continuer à appliquer les gestes barrières.

Nos associations ont également été touchés par cette crise en étant contraints d'annuler toutes leurs activités, manifestations culturelles, festives et sportives. Ce manque d'animation nous affecte tous et surtout les associations qui n'ont aucune rentrée d'argent. Le conseil municipal a donc décidé de soutenir nos associations qui reversent un loyer à la commune en leur octroyant une réduction de loyer. Certains commerçants ont également des baisses de revenus dues à la période de non activité. Le conseil municipal soutient également des commerçants en les exonérant du droit de place et de la redevance pour occupation de terrasse pour la période estivale (juillet et août).

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Viviane Kern
Maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas intervenir pour 9 ventes d'immeubles et de terrains ; rue du 21 Novembre, rue de la Gare, rue de Wasselonne, rue de la Faisanderie, rue Rohan, rue du Mal Leclerc et au lotissement Birkenfeld.

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 1 an les conventions d'occupation des logements du 1^{er} étage du bâtiment Périscolaire à Mme BRASSEL et à M. et Mme COPACIU ainsi que le jardin derrière les garages communaux à Mme TASSERA, propriétaire voisin.

L'assemblée décide également de transférer le bail concernant la location du terrain à Mme YOKA, nouveau propriétaire du Snack. Celle-ci vient de reprendre l'activité depuis le 8 juillet 2020.

L'autorisation pour le fauchage de la piste de l'aérodrome est renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans à Mme WENDLING de Duntzenheim.

LOCAUX ORTHOPHONISTE

Les travaux de reconstruction de la maison anciennement Heschung ont repris après le confinement. Mme GILLES, orthophoniste, souhaite démarrer son activité à Steinbourg début septembre, comme initialement prévu. En concertation avec les membres du Conseil de Fabrique, l'orthophoniste utilisera les locaux de la salle Saint Sébastien à partir du 24 août, jusqu'à pouvoir intégrer les nouveaux locaux professionnels. Une convention d'occupation sera à conclure avec Mme GILLES pour convenir des modalités financières et pratiques.

TRAVAUX FORET

Selon les conseils de l'ONF et au vu des événements climatiques survenus, il y aurait lieu de revoir certains travaux validés en début d'année. Le Conseil Municipal propose de ne pas réaliser les plantations prévues et de privilégier des travaux d'infrastructures : le dégagement, la régénération et l'entretien de chemins à la forêt Vogelgesang et en forêt de montagne.

Il est rappelé que le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est affiché à l'extérieur de la Mairie et que celui-ci est consultable sur le site de la Commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur pour le personnel communal qui a été mis à jour suite à diverses évolutions réglementaires. De nouvelles modalités de fonctionnement sont prévues : mise en place d'un fichier informatique pour la planification des congés et pour la gestion des heures supplémentaires.

Des horaires de « chaleur » ont été prévus pour le service technique, pour faciliter leurs tâches lors de fortes chaleurs.

Le télétravail n'était pas encore instauré. Vu la récente crise sanitaire, des agents auraient pu effectuer certaines tâches en télétravail. Le Conseil Municipal décide d'instaurer le télétravail pour le service administratif. Les tâches seront consignées dans une charte définie par la commune.

L'assemblée décide également d'instituer le compte épargne temps et d'en fixer les modalités d'application. Les agents pourront ainsi épargner des jours de congés ou des jours de repos compensateurs (heures supplémentaires,...).

Le recours au contrat d'apprentissage a été renouvelé pour une nouvelle période de 2 ans. L'apprentie, employée au service administratif, préparera un diplôme niveau Master en ressources humaines.

Ces dossiers ont été soumis au CDG, qui a émis un avis favorable.



Les conseillers ont également été informés du fonctionnement des différents services pendant la crise sanitaire liée au COVID 19. Une réunion de crise a eu lieu toutes les semaines en visio conférence et un PCA (Plan de Continuité d'Activité) avait été mis en place de façon hebdomadaire. Le chômage partiel ne s'applique pas dans la fonction publique ; il fallait assurer une continuité des services tout en respectant les mesures sanitaires et chaque employeur devait fixer ses règles de fonctionnement.

Certaines activités par service ont dû être adaptées, voire supprimées pendant la période de fermeture des écoles.

Des agents ont été affectés à d'autres tâches : aide à la confection de surblouses et masques, livraison de colis, portage de livres, ..

Les services de la mairie et de la bibliothèque ont fonctionné par période en réduit, puis accueil du public sur rendez-vous, les agents techniques ont travaillé par équipe de 50% tous les 2 jours, du 1 avril au 11 mai 2020.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention prévue pour les activités culturelles, visite du collège et classe verte pour les enfants de l'école élémentaire pour le 2^{ème} trimestre scolaire.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur consigne le mode de fonctionnement des réunions du Conseil Municipal et des commissions et doit être approuvé en début de mandature. L'assemblée approuve le nouveau règlement qui a pris en compte les modifications demandées par les conseillers.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Après chaque renouvellement des conseils municipaux, la commission communale des impôts directs doit également être renouvelée. Elle est composée du maire, de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Le conseil municipal propose les contribuables dont la désignation sera effectuée par le directeur régional des finances publiques.

La réouverture des écoles a eu lieu le 25 mai 2020. Les élèves du CM2, du CP, du CE1 et du CE2 ont progressivement repris le chemin de l'école.

Puis le 22 juin, les cours ont été rendus obligatoires pour tous les enfants de l'école primaire. Les salles de classe ont dû être adaptées et de nombreux meubles déplacés, afin de pouvoir respecter les protocoles sanitaires successifs fournis par l'Education Nationale.

Environ 4 300 € ont été dépensés pour l'acquisition de masques, produits divers de désinfection, produits d'entretien et de tissu pour la confection des masques pour les habitants de la commune.

Les associations subissent également des pertes financières suite à l'annulation de toutes leurs manifestations. Le Conseil Municipal décide d'apporter un soutien financier aux associations locataires de propriétés communales, en prévoyant un abattement d'un tiers de leur loyer annuel 2020.

Certains commerçants ont également des baisses de revenus dues à la période de non activité. Le Conseil Municipal à titre de soutien économique, décide la gratuité de l'emplacement pour les commerçants ambulants ainsi que l'utilisation du domaine public pour l'activité terrasse du restaurant Belle Vue pour la saison estivale 2020.

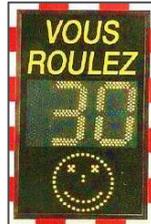
Infos pratiques

STATIONNEMENT - CIRCULATION

On constate malheureusement beaucoup d'incivilités liées au non respect du code de la route : excès de vitesse dans certaines rues, non respect des places de parking en zone bleue, stationnement sur bandes jaunes,... Nous demandons aux automobilistes de bien vouloir respecter le code de la route.

RADAR MOBILE

Un radar pédagogique mobile vient d'être acquis. Celui-ci va être installé dans différentes rues de la commune, les relevés de vitesse enregistrés vont être régulièrement analysés. Il existe des contraintes pour l'installation à certains endroits ; il faut une bonne visibilité pour pouvoir capter les véhicules lors des passages.



REGLEMENTATION HAUTEURS HAIES ET CLOTURES

Règlementation de hauteurs de haies entre voisins :

une haie doit avoir une hauteur maximale de 2m si elle est plantée à 50 cm du mur du voisin, ou peut atteindre plus de 2m si elle est plantée au minimum à 2m de la séparation.

Règlementation de hauteurs des clôtures entre voisins :

la hauteur de la clôture dépend de la zone du PLU (Plan Local d'Urbanisme) où est implanté la propriété. Celle-ci varie de 1,60m à 2m. Le règlement du PLU est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie. Une autorisation est nécessaire pour la réalisation de travaux de clôture (demande de DP à déposer en mairie / délai d'instruction environ 1 mois)

PROLONGATION DU DELAI D'ENLEVEMENT DU BOIS

Pour les particuliers ayant acquis un lot de fonds de coupes, le délai d'enlèvement de bois est prolongé jusqu'au 1^{er} septembre 2020.



Les rendez-vous de la Bibliothèque

REPRISES DES ACTIVITES DES SEPTEMBRE

- L'atelier « Les Aiguilles à la Page »
- L'initiation Tablettes pour les Séniors



Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie.

Les séances se dérouleront au foyer communal où les distanciations sanitaires pourront être respectées.

Réouverture de la bibliothèque : **le mardi et vendredi de 16h à 18h** **le mercredi de 9h30 à 11h30**. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans. Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie de la bibliothèque. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés par un adulte. La lecture sur place, les jeux de société et l'accès aux tablettes n'est pas encore possible pour le moment. Un nouveau logiciel vient d'être acquis pour la mise en ligne des livres de la bibliothèque. Les lecteurs seront informés de la mise en service.

DÉGÂTS TEMPÊTE GRÊLE DU 26 JUIN

La commune a été victime d'un phénomène assez intense de tempête et grêle le 26 juin vers 16h. Beaucoup de particuliers ont subi des dégâts ; des propriétés communales ont également été touchées :

- Infiltrations d'eaux dans les toitures : foyer vestiaires du stade, bibliothèque, église, hangar rue de la Chapelle.
- Remontées d'eaux dues à la montée en charge des réseaux : foyer communal, foyer vestiaires, pharmacie, maison des associations.

Les services de la Préfecture ont informé que seuls les vents cycloniques relèvent de ce classement, et que la demande sera classée sans suites. Les sinistrés devront se rapprocher de leur assureur, les dommages devant être couverts par la garantie tempête.

FESTIVITÉS

En raison du contexte de la crise sanitaire, les festivités du Messti, du 13 juillet et du Pow Wow sont **annulées**. En commémoration de la fête nationale, un dépôt de gerbe a eu lieu le 14 juillet par le maire et les adjoints. En concertation avec l'association Age d'Or, le repas annuel pour les aînés est également **annulé et sera reporté**.

Le don du sang du 28 août est **maintenu** et l'association compte sur les nombreux donateurs qui ont toujours su répondre à l'appel de l'EFS.

DEVIATION TRAVAUX A4

Le Conseil Départemental entreprend des travaux de pose d'enrobés à la bretelle d'entrée du péage de l'autoroute A4 durant 2 nuits dans la semaine du 27 au 31 juillet 2020. Les véhicules seront déviés et emprunteront la RD 16 et RD 716 via la commune.

NETTOYAGE D'AUTOMNE

Un « nettoyage d'automne » est prévu le 19 septembre prochain. **World CleanUp Day** - Journée Mondiale du nettoyage de notre planète, en collaboration avec l'AAPPMA et le PONSE.

CABANE A LIVRES

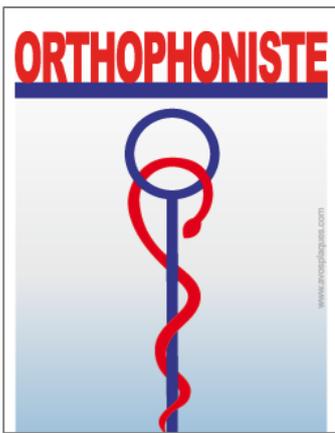
Une nouvelle cabane à livres est en place au parc récréatif route de Saverne. Comme pour la cabane de la Place de la Liberté, vous pouvez emprunter ou déposer des livres.



CONSEIL LOCAL DES JEUNES

Un appel est lancé aux jeunes Steinbourgeois âgés de 10 à 15 ans, pour intégrer la nouvelle équipe du Conseil Local des Jeunes à l'automne prochain. Inscription en mairie.

La Page Economique



CABINET D'ORTHOPHONIE

Je suis ravie de vous annoncer mon installation en tant qu'orthophoniste, à Steinbourg, à partir du **lundi 24 août 2020**.

Je vous accueillerai d'abord et provisoirement dans la Salle Saint Sébastien, au 2 rue du Presbytère, puis dès la fin des travaux, au 21 rue du Maréchal Leclerc (ancienne Maison Heschung)

Dès à présent, les prises de rendez-vous sont possibles par téléphone au **07 69 77 36 49**.

Florence Gilles.

SNACK Ô CHALET

Le Snack route de Saverne a trouvé un repreneur.
Madame Colombe YOKA vous accueille :
du lundi au samedi de 10h à 14h et de 17h30 à 20h.
Téléphone : 07 49 39 12 61



PHARMACIE DE STEINBOURG

La pharmacie a changé ses horaires :
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et 14h à 18h30
le samedi de 8h à 12h
les livraisons à domicile sont toujours possibles

Pharmacie de Steinbourg
Mariana BLAGA
19 Rue du Maréchal Leclerc
67790 Steinbourg
03 88 91 35 25



ECLUSE 34

Le restaurant est **ouvert du lundi au samedi soir**. Découvrez l'ardoise du soir. En plus des tartes flambées et pizzas, la carte du soir change régulièrement.

Pour la sécurité de tous, la **salle de réunion** de 70m² permet de faire une tablée avec une belle distanciation entre chaque participant.

Ecluse 34
Rue Rohan
67790 Steinbourg
03 88 02 12 52



PRAIRIE DE LA SOMMERAU

Pension pour animaux et vente d'aliments pour chiens et chats.

Une **remise de 10%** est accordée toute l'année, à tous les Steinbourgeois, sur les aliments chiens et chats, sur présentation d'un justificatif.

L'offre est également valable pour tous les commerçants et ouvriers des entreprises Steinbourgeoises.

Prairie de la Sommerau
Aurélie RAUNER
36 route de Saverne
67790 Steinbourg
03 88 91 90 15

